

# Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **60 (1909)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.05.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Etranger.

**France.** M. Mélard, conservateur des forêts en retraite, est mort récemment à Paris. La Revue des Eaux et Forêts rappelle que le défunt l'a dirigée pendant les années 1903, 1904 et 1905 et n'a cessé de lui prêter sa collaboration la plus assidue, que le jour où la maladie a eu raison de sa puissance de travail et de son inlassable activité. Parmi les travaux de M. Mélard, citons *l'insuffisance de la production mondiale des bois d'œuvre*, mémoire fort bien documenté et d'une réelle valeur.

*La disparition du noyer.* M<sup>r</sup> le directeur général des Eaux et Forêts adresse au service forestier, une circulaire rappelant les difficultés sans cesse croissantes que l'administration éprouve à se procurer les bois de noyer nécessaires à la fabrication des armes de guerre, difficultés dues à la disparition progressive de cette essence.

Aucune essence se réunissant au même degré les qualités requises pour cette fabrication, il importe au plus haut point de remédier à la pénurie des bois de noyer. En conséquence, les agents forestiers rechercheront quelles sont les forêts domaniales dont le sol permettrait l'éducation du noyer et présenteront des propositions en vue de l'exécution de plantations de cette essence, soit en bordure soit même en massif.



## Bibliographie.

**Cours de droit forestier**, par *Charles Guyot*, directeur et professeur de droit à l'École nationale des Eaux et Forêts. — Tome deuxième. — Fascicule premier : Livre IV. *Droit civil forestier. Forêts domaniales*. Un volume in-8 carré de IV-650 pages, broché : 10 francs. — Paris, *Lucien Laveur*, éditeur, 13, rue des Saints-Pères (6<sup>e</sup>).

La librairie Lucien Laveur publie le second volume du cours de Droit forestier, dont la première partie avait paru en 1908. Ce second volume traite du droit civil forestier, dans les forêts domaniales. Il comprend huit chapitres, dont l'énumération suit :

I. — Domaine forestier de l'Etat (Formation de ce domaine, aliénabilité et prescriptibilité, aliénation et échanges; actions domaniales; impôts grevant les forêts).

II. — Modalités de la propriété forestière (Indivision et partage; co-propriétés ne donnant pas lieu à partage; législation des mines dans ses applications aux forêts).

III. — Obligations légales imposées à la propriété forestière (Délimitation et bornage; distance des arbres et élagage; tranchées de protection contre l'incendie).

IV. — Servitudes applicables aux forêts (Servitudes légales d'utilité publique, zones forestières; servitudes légales d'utilité privée, irrigation et enclave; servitudes conventionnelles; servitudes dites personnelles, notions générales).

V. — Usages forestiers, affectations forestières (Législation domaniale concernant les usages forestiers; caractères juridiques des droits d'usage mode de constitution, règles de police; droits et obligations de l'usager et du propriétaire; modes d'extinction; affectation).

VI. — Gestion des forêts domaniales; contrats usuels de cette gestion (Règles administratives, aménagements et coupes; ventes forestières, formes et effets, obligations des parties, délits d'adjudicataires, responsabilité des adjudicataires, ventes à l'unité, ventes de produits façonnés; louages et concessions).

VII. — Louage d'ouvrage, travaux forestiers (Législation du travail, applications forestières; travaux d'exploitation; travaux d'amélioration, marché d'entreprise; principes de comptabilité publique).

VIII. — Algérie, Tunisie et autres colonies.

On remarquera la diversité des sujets traités dans ce livre, tous également intéressants pour la pratique administrative. Si, pour les usages forestiers, l'auteur s'est borné à condenser la doctrine et la jurisprudence antérieures, le chapitre relatif à la vente contient un traité *in extenso* de ce contrat si important. Nous en dirons autant du chapitre concernant le louage d'ouvrage, dont certaines parties sont entièrement neuves, notamment celles qui se rapportent à la législation du travail et à la responsabilité des accidents.

Le même volume devait ensuite traiter des sujets identiques pour les forêts des communes et celles des particuliers. Mais l'éditeur annonce que cette partie, constituant le Livre V de l'ouvrage, formera un second fascicule devant paraître dans le courant de l'année.\* Les projets de loi présentés au Parlement pouvant modifier considérablement la situation des particuliers propriétaires de forêts, l'auteur a préféré attendre pour la rédaction définitive de ce Livre V les changements à la législation actuelle qui doivent probablement intervenir à bref délai.



## Mercuriale des bois.

Pour la classification voir notre numéro de janvier, page 22.

### Prix des bois en mars/avril 1909.

#### A. Bois sur pied.

(Prix par m<sup>3</sup>, exploitation à la charge du vendeur, mesurage **sous** écorce).

##### Neuchâtel, Forêts communales, III<sup>e</sup> arrondissement, Val-de-Travers.

(Bois vendus jusqu'à un diamètre minimum de 14 et 20 cm.)

**Commune des Verrières. Cornées** (aux Verrières fr. 3—3.50) 493 plantes,  $\frac{1}{2}$  épic.  $\frac{1}{2}$  sap. à 1,5 m<sup>3</sup> par plante, fr. 30.20 (80 % bois de sciage, excellente qualité); 276 plantes,  $\frac{9}{10}$  épic.  $\frac{1}{10}$  sap. à 1,2 m<sup>3</sup> par plante, fr. 26.80 (60 % bois de sciage, arbres d'ancien pâturage, gâtés et branchus). — **Grand Bois Noir** (aux Verrières fr. 3) 321 épic. à 1,3 m<sup>3</sup> par plante, fr. 23.40 (65 % bois de sciage, arbres d'ancien pâturage, gâtés et branchus). — **Côtière** (aux Verrières fr. 3) 350 plantes,  $\frac{1}{2}$  épic.  $\frac{1}{2}$  sap. à 1,6 m<sup>3</sup> par plante, fr. 29.20 (70 % bois

\* Chaque exemplaire est muni d'un bon donnant droit au fascicule II, qui doit comprendre le Livre V, au prix de 5 francs.